

VILLE D'AMMERSCHWIHR

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL D'AMMERSCHWIHR
SEANCE DU 19 MAI 2025**

Le conseil municipal de la Ville d'Ammerschwihr s'est réuni en séance ordinaire, le 19 mai 2025 à 19 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick REINSTETTEL.

Membres présents / 19 élus en fonction / 18 élus présents

Madame et MM. Patrick REINSTETTEL, Marc SCHIELE, Nathalie BOHN, Bruno MEYER respectivement Maire et Adjointe,

Mesdames et MM. Lucie GLEIZES, Béatrice THOMAS, Joëlle BERGAENTZLÉ, Muriel BOESCH, Eric COLON, Benoît WAGNER, Robin KOENIG, Marie RIEBERT-KILLE, Eric WEIBEL, Gaëlle BEYL, Guillaume KAPPLER, Etienne DREYER, Pascal EPPELE et Jean-François FLECK.

Absent excusé (1) : M. Pascal FEUERSTEIN

Absent excusé du Conseil Municipal des jeunes : Paul SCHUBNEL

ORDRE DU JOUR

1	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2	APPROBATION DU PROCES-VERBAL, SEANCE DU 31 MARS 2025
3	COMMUNICATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.23 du CGCT DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL 3.1 Droit de préemption 3.2 Marchés 3.3 Contentieux
4	PATRIMOINE COMMUNAL - DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE D'AMMERSCHWIHR
5	FINANCES - PATRIMOINE COMMUNAL / MISE EN ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE ET DES LOCAUX PERISCOLAIRES AVEC EXTENSION – AVENANT, LOT 9 SERRURERIE
6	GOLF PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024 PRODUIT PAR UGOLF DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
7	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024
8	DIVERS – COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, élus, membre du conseil municipal des jeunes et public, et sans tarder, ouvre la séance.

DCM_2025-05-19_1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L. 2441-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire, au scrutin ordinaire à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Bruno MEYER comme secrétaire de séance.

DCM_2025-05-19_2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL, SEANCE DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 31 mars 2025 est soumis à approbation est adopté sans commentaire ni observation par 17 voix pour, une abstention, l'élue étant absente le 31 mars.

DCM_2025-05-19_3 - COMMUNICATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.23 du CGCT - DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**3.1 Non exercice du droit de préemption urbain**

Date de la décision DIA	Références Cadastrales Section et parcelle	Situation du bien	Superficie du bien (ares)	Zone du PLUi	Nature du bien
25.04.2025	Section 02, parcelle 58	2 rue de l'Ancien Hôpital	3.92	UA	bâti

3.2. Marchés**3.2.1 Marchés – Budget Général**

OBJET DU MARCHÉ	OP	MONTANT TTC	TITULAIRE
Bâtiments / Stores 1 ^{er} étage école	411	2 560.90 €	Philipp Frères
Bâtiments / Stores préau école	411	8 940.78 €	Philipp Frères
Voirie / Extension parking école	411	16 832.40 €	Torregrossa TP
Réseaux / Renouvellement caniveaux EP golf	333	11 986.80 €	Torregrossa TP
Voirie / Diagnostic structure pont rue des merles	366	24 600.00 €	ECADE
Réseaux / Renouvellement poteau incendie rue des seigneurs	309	3 366.00 €	Colmarienne des eaux
Bâtiments / Ventilateur-convecteur salle des fêtes	332	9 114.92 €	Stihlé
Cimetière / Columbarium 10 cases	310	13 865 €	Meistermann

3.2.2 Marchés – Budget Eau & Assainissement

OBJET DU MARCHÉ	OP	MONTANT TTC	TITULAIRE
Réseaux / Renouvellement 11 branchements AEP	192	53 940 €	Torregrossa TP

3.3. Contentieux

Contentieux MITTELBERGER

Le contentieux qui oppose les consorts MITTELBERGER à la Commune remonte à 1991. Plus de 30 années se sont écoulées, émaillées de procédures, de multiples échanges, de décisions de justice de différentes juridictions etc...

Comme déjà exposé précédemment, c'est en date du 14 janvier 2025 que le tribunal judiciaire de Colmar a déclaré irrecevable la demande des consorts MITTELBERGER et les a condamnés à verser à la commune la somme de 2 500 € pour faire face aux frais d'avocat. Il semblerait que les consorts MITTELBERGER entendent faire appel de cette décision. Une affaire à suivre.

Contentieux FLECK pour le collectif

La procédure engagée par M. FLECK au nom des riverains de la rue du Maire Philippe Rieder, requête déposée au Tribunal Administratif de Strasbourg aux fins d'annulation de l'arrêté municipal n° 95/2024 portant règlement en matière de circulation et de stationnement aux abords du groupe scolaire, n'a pas abouti. Le Tribunal administratif a rejeté la requête par ordonnance du 16 avril 2025.

DCM 2025-05-19 4 - DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE D'AMMERSCHWIHR

Le maire rappelle que la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques relève de la compétence exclusive du conseil municipal, la commune étant la collectivité territoriale de rattachement au sens de l'article L. 421-24 du code de l'éducation. Ainsi, une délibération doit décider du nom de l'école et la dénomination attribuée à l'édifice public doit être conforme à l'intérêt public local. À ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 421-24,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions retenues (par votes successifs) par la commission de pré-désignation, commission réunie le 22 avril et réunissant des membres de la communauté éducative et ceux du conseil d'école, deux enfants du conseil municipal des jeunes, la commission d'administration générale et deux membres désignés du Conseil Municipal,

Vu le déroulement du scrutin, auquel participent, outre les 18 conseillers municipaux, Giulia Hess-Mazza, maire du conseil municipal des jeunes présente à la séance, scrutin visant à éliminer 8 propositions, la 9^{ème} remportant le plus grand nombre de voix,

Considérant l'importance de donner au groupe scolaire un nom symbolique et représentatif de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

PREND acte du résultat du scrutin, qui place en tête la proposition « Les trois merles »,

DIT que le groupe scolaire situé rue du Maire Philippe Rieder sera désormais dénommé « Groupe Scolaire d'Ammerschwihr Les trois Merles », la présente dénomination étant effective à compter de ce jour.

DIT qu'il sera procédé à la signalisation adéquate, en façade de l'établissement,

NOTE que la date du 28 juin est retenue pour la cérémonie officielle d'inauguration du groupe scolaire, après travaux de mise aux normes et sa nouvelle dénomination.

DIT que le présent acte de nomination sera notifié à l'Inspection académique et publié sur le site internet de la mairie.

DCM_2025-05-19_5 - FINANCES - PATRIMOINE COMMUNAL / MISE EN ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE ET DES LOCAUX PERISCOLAIRES AVEC EXTENSION – AVENANT, LOT 9 SERRURERIE

Entendu les explications détaillées par le Maire quant aux moins-values sur le lot 9, Serrurerie, attribué aux Ets BOEHRER,

Considérant la balance du marché pour le lot 9 débouchant sur une moins-value,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DECIDE de conclure l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise attributaire dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité du groupe scolaire,

Lot	Désignation	Titulaire	Montant initial du marché, en € HT	Montant de l'avenant n° 1, en € HT	Nouveau montant global du marché, en € HT
9	Serrurerie	BOEHRER Sarl	27 859.59 €	-4 244.00 €	23 615.59 €

AUTORISE le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

DCM_2025-05-19_6 - GOLF PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024 PRODUIT PAR UGOLF DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DCM 12-06-2023 / 26.02.2024 / 10.06.2024 / 19.05.2025

Dans le cadre de la délégation de service public, la direction locale de UGOLF a communiqué, en date du 31 mars 2025,

- . Le rapport annuel d'exploitation du golf d'Ammerschwihr pour l'année 2024
- . La note de synthèse du rapport annuel
- . Tableau des biens du golf d'Ammerschwihr
- . Les Action découvertes pour tous les publics
- . Tableau Annexe 12 programme d'investissement et de financement des travaux

La direction a également apporté quelques précisions sur cette année 2024 qui marque la deuxième année complète d'exploitation du golf d'Ammerschwihr par Ugolf, suite à sa reprise le 1er mai 2022. Cette année s'est révélée particulièrement complexe, en raison des conditions météorologiques et des défis rencontrés au niveau des ressources humaines. Le climat a été capricieux : l'hiver doux a été suivi d'un printemps pluvieux et d'une saison estivale très humide. Cette humidité persistante a créé des difficultés pour l'équipe de terrain, avec des tontes compliquées et une sollicitation accrue des machines. Elle a également favorisé l'apparition de maladies, dont une prolifération importante du « Dollar Spot » à la fin de l'été, nécessitant un mois et demi de travail pour en venir à bout.

Les conditions climatiques ont également eu des répercussions économiques : moins de green fees, une baisse de la location de voiturettes et des annulations de groupes ont affecté le chiffre d'affaires du golf.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'année 2024 a été marquée par plusieurs changements importants. Le greenkeeper qui a quitté le Golf fin d'année 2023 n'a été remplacé qu'en novembre 2024. Le remplacement du mécanicien s'est également révélé un véritable défi. Concernant l'enseignement, un second enseignant est arrivé en mars, dans le but de développer la pratique du golf et d'attirer de nouveaux golfeurs.

Côté investissements, comme prévu, le golf a acquis un souffleur, un tracteur et un sableur, et a procédé à la révision de deux pompes de la station de pompage. Pour le practice, six tapis et 12 000 balles ont été rachetés. Enfin, fin 2024, le golf a changé de logiciel de gestion. Cette évolution, initiée par Ugolf et Bluegreen, vise à harmoniser la gestion des golfs au niveau national.

Concernant la biodiversité, il avait été prévu de faire appel à une structure naturaliste pour réaliser un audit de la faune et de la flore présentes sur le parcours, dans le cadre de la démarche visant le label Golf pour la biodiversité. Ce projet a cependant été repoussé à 2025.

En conclusion de son intervention, le maire annonce que si la gestion d'exploitation de l'exercice 2024 n'a pas donné lieu au versement d'une redevance d'intéressement, il se dit néanmoins satisfait de la bonne marche de l'établissement ainsi que les efforts constants du gestionnaire afin d'améliorer la notoriété du golf public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE ACTE de la production par l'exploitant UGOLF des documents relatifs à la gestion 2024 du golf tels que prévus dans la Délégation de Service Public.

DCM 2025-05-19_7 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement relatif à l'exercice 2024 est projeté et présenté dans les grandes lignes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE ACTE de la communication dudit rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, consultable sur demande au secrétariat.

PREND NOTE de ce que l'ARS a également produit un rapport annuel 2024 sur la qualité de l'eau. Le document peut être consulté au secrétariat.

DCM 2025-05-19_8 – COMMUNICATIONS - DIVERS

AGENDA

Le maire rend compte des différentes manifestations auxquelles lui-même, les adjoints et plusieurs élus ont assisté depuis la dernière séance.

Les rendez-vous programmés en mai et juin

Le maire remercie les élus pour leur participation aux opérations de rempotage, passées et à venir. (la prochaine action aura lieu le 24 mai) La marche gourmande fixée au 15 juin et la journée citoyenne organisée le 21 juin suppose la participation active du plus grand nombre. Le Maire adresse d'ores et déjà ses remerciements aux élus pour leur implication. Le prochain conseil communautaire se déroulera à Ammerschwihr le 26 juin. Les festivités de la fête nationale sont organisées au soir du 13 juillet.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 H 50.

Le maire
Patrick REINSTETTEL



Le secrétaire de séance
Bruno MEYER

